

En Côte de Penthievre les déchets n'ont pas la cote



Lamballe Terre & Mer

41 Rue Saint-Martin
BP 90456
22400 Lamballe

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Patricia Lecomte

patricia.lecomte@lamballe-terre-mer.bzh

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

La **Communauté de Commune Côte de Penthievre** a fait le constat, à partir d'une étude des chiffres liés à la Redevance Spéciale, que beaucoup de déchets collectés avec les OM étaient issus d'activités économiques, principalement des métiers bouches. Il a donc été décidé de mener une action spécifique envers ces métiers.

Après **sensibilisation** des artisans et commerçants, 13 **diagnostics déchets** ont été réalisés en 2013 dans des restaurants, une boucherie et une poissonnerie. Ces entreprises se sont engagées, par l'intermédiaire d'une **charte**, à mettre en œuvre des gestes de prévention des déchets et de **devenir un relai des bonnes pratiques vers leurs clients**.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Sensibiliser les artisans et commerçants des métiers de bouche à la prévention des déchets et la mobiliser pour qu'ils s'engagent à mettre en place des gestes vertueux dans leurs entreprises.

Résultats quantitatifs

- Réalisation de 15 diagnostics (13 en 2014, 2 en 2015)
- 15 chartes signées, incluant 16 à 30 gestes par entreprise (13 en 2014, 2 en 2015) Un total de 32 gestes différents a été identifié.

Les résultats de réduction de volume de déchets ne sont pas mesurés. Un établissement n'est plus assujéti à la redevance spéciale depuis le lancement de l'action (volume < 1500 litres par semaine).

Résultats qualitatifs

- Visibilité supplémentaire pour les établissements participants à l'opération / gain d'image.
- Possibilité pour la collectivité de toucher également les consommateurs à travers les établissements qui engagent une discussion (ex : bouchers).

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

L'action consiste à recruter des artisans et commerçants des métiers de bouches volontaires pour qu'ils s'engagent officiellement à mettre en œuvre des gestes de la prévention, de la valorisation et de la sensibilisation de leurs clients dans leurs établissements.

L'intérêt de l'action réside dans le croisement de toutes les données statistiques avec les analyses de tonnages et

de caractérisation. Chaque professionnel a pu analyser finement l'évolution de sa production d'OMr et cela a permis une prise de conscience. Par leur mobilisation au quotidien, les artisans deviennent des acteurs de la sensibilisation à l'éco-consommation auprès de leurs clients.

Déroulement de l'action

Préparation de l'action : Dans un premier temps, une analyse croisée d'une enquête auprès des services de collecte, de résultats de caractérisations d'activités économiques, des données du logiciel EGIDA de la CMA et de celles de la redevance spéciale de la communauté de communes ont mis en avant que sur le territoire les métiers de bouche avaient une production importante de déchets avec un fort potentiel de prévention et de valorisation.

Une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat est signée qui assure un accès aux données et une assistance lors de la prise de contact avec les entreprises et de réalisation des diagnostics. **150 entreprises sont ciblées** et contactées par un courrier puis des rappels téléphoniques.

Réalisation des diagnostics déchets dans 13 entreprises volontaires et identification des flux ciblés et des gestes déjà en place ou envisageables.

Rédaction et signature des chartes individualisée pour chacun des 13 artisans et commerçants volontaires : Les entrepreneurs choisissent les engagements qu'ils envisagent de mettre en œuvre parmi les 32 gestes identifiés. L'action est en place et les artisans et commerçants deviennent des acteurs de la sensibilisation.

La suite : avec la fin du PLP il a été choisi d'accompagner toutes les branches d'activités. Sur la même méthode que l'opération et en s'appuyant sur les fiches sectorielles élaborées par la CMA, un bilan de leur production est fait en

Planning

- Lancement : T0
- Préparation : T0 + 3 mois
- Diagnostics : T0 + 5 mois
- Mise en place des chartes : T0 + 6 mois

Durée de l'action : en cours

Moyens humains

80 jours répartis sur 3 personnes (animateur PLP, représentant de la CAM et service Développement économique)

Moyens financiers

Coût estimé pour la collectivité : 1500 € (supports de communication).

Moyens techniques

- Outils de diagnostic sous OPTIGEDE (trame, liste de gestes)
- Éléments de chiffrage (Egida, MODECOM)
- Fiches OPTIGEDE (hôtellerie, restauration, ...)

Partenaires mobilisés

- Partenariat avec la CMA (accès aux données chiffrées, conseils lors de la réalisation conjointe des diagnostics) et le service Développement Economique (connaissance des acteurs et prise de contacts avec de nouveaux acteurs).
- Information de l'ADEME Bretagne de l'action menée et des outils de communication mis en place.
- Articulation envisagée avec les actions 2014 sur le gaspillage alimentaire.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Le ciblage de l'action à partir des différentes études (RS, Egida, enquête rippeurs et ratios nationaux MODECOM) ;
- Le partenariat avec la CMA et le service Développement Economique, pour le partage d'expérience et l'optimisation des ressources.

Difficultés rencontrées

L'approche des entreprises est difficile. Il est utile d'être accompagné par un représentant de la chambre des métiers qui est connu des entrepreneurs.

Recommandations éventuelles

L'action est reproductible sur d'autres territoires. Néanmoins il est recommandé de :

- Sensibiliser les élus à travers des données quantitatives : permet une prise de conscience de la nécessité de travailler avec des professionnels en raison de l'importance du gisement de déchets
- Être accompagné d'un représentant de la chambre des métiers
- Anticiper les contraintes liées aux contrôles sanitaires / HACCP : tenir une réunion préparatoire avec le laboratoire départemental en charge des contrôles, étudier le cadre existant chez le professionnel lors du diagnostic et lui conseiller de faire valider les nouveaux gestes en contactant son inspecteur (exemples : mise en place d'une poubelle à compost, torchons lavables, ...)
- Allouer du temps à la mobilisation des entreprises
- Maintenir une mobilisation constante, en mettant en place de nouvelles actions afin d'éviter le risque d'oubli, d'abandon des gestes identifiés

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ARTISANAT |
BIODECHET

Dernière actualisation

Novembre 2020

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Pierre-Marie ROUSSEAU
pierre-marie.rousseau@ademe.fr
Direction régionale Bretagne